



Litige compagnie aérienne / Refus d'embarquement

Par AnneTheb

Bonjour,

Notre litige porte sur un refus d'embarquement à l'aéroport de Bordeaux en décembre 2025 sur un vol Transavia à destination du Cap Vert, la raison invoquée étant un défaut de visa pour un séjour de plus de 30 jours, alors que l'ambassade m'avait dit que nous pourrions les obtenir sur place.

Sans réponse satisfaisante de leur part au bout de 2 mois, j'ai saisi le Médiateur du Tourisme et des voyages qui nous a donné un avis favorable début juillet.

N'ayant toujours pas de réponse de leur part, je souhaite les assigner en justice pour obtenir le remboursement de nos billets ainsi que l'indemnité prévue, soit un montant de 1 660 ? (pour 2 personnes).

Ma protection juridique me demande soit de choisir un avocat par moi-même soit de passer par un de leurs avocats conseil.

Il est peut-être plus pertinent que je choisisse un avocat spécialisé en transport aérien, plutôt qu'un avocat généraliste de mon assurance... que me conseillez-vous ?

Merci d'avance pour vos conseils, bien cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous posé la question du coût ?

Votre PJ ne prend pas forcément tous les frais selon l'option choisie...

Par AnneTheb

Merci pour ce retour rapide.

Les plafonds de prise en charge de ma PJ sont de 500 ? pour une procédure en référé ou de 1000 ? pour le tribunal judiciaire mais je ne comprends pas très bien la différence entre ces 2 procédures...